

Homonymie et Paronymie

L'homonymie et la paronymie sont des relations lexicales paradigmatiques caractérisées par une ressemblance (totale ou partielle) des signifiants de deux ou plusieurs mots, similitudes dues aux changements phonétiques historiques des lexèmes, qui, en plus, présentent des différences sémantiques notables.

1. Homonymie

L'homonyme (du mot latin *homonymia*, qui reprend un mot grec (*homonumia*) composé de *homos-* « semblable, pareil » et *ónoma* « nom ») désigne les mots qui présentent une même forme phonique (le même signifiant) mais des sens (des signifiés) différents et non reliés (Ducrot/ Todorov, 1972, 303). Vu que l'orthographe du français, comme celle de l'anglais d'ailleurs, est une **orthographe étymologisante**, on distingue entre des paroles **homophones** (= prononciation identique, du grec *homo* « semblable » et *phonos* « son ») et des mots **homographes** (= prononciation identique & forme écrite identique, du grec *homo* et *graphie* « écrire »).

Remarque

Pour des raisons historiques et culturelles, certaines langues ont conservé un nombre important de graphies qui rappellent l'étymon ou la forme du mot dans un état de langue antérieur. Les deux langues d'Europe qui présentent un nombre important de mots à écriture étymologique sont le français et l'anglais.

Le premier texte important en ancien français qui nous est parvenu est le manuscrit des *Serments de Strasbourg* (842). Tout au cours du Moyen Âge, on enregistre une production abondante de textes, surtout poétiques. En absence d'une autorité normative, chaque auteur choisissait sa propre manière d'écrire, donc la même parole 'jouissait' d'un nombre important de variantes orthographiques. Vu que les personnes qui savaient lire et écrire l'apprenait d'abord en latin, beaucoup de ces formes graphiques étaient 'ennoblies' par une graphie proche à leur étymon latin.

L'unification normative de l'orthographe du français commence en 1635, avec la création de l'Académie française, dont la principale mission était d'établir le 'bon usage' du français par la rédaction d'une grammaire et, surtout, d'un dictionnaire (première édition en 1694). L'Académie française a repris et autorisé certaines graphies à caractère étymologique qui étaient utilisées depuis des siècles et les normes n'ont pas changé la manière d'écrire de certains mots, même quand leur prononciation s'est modifiée par l'évolution de la langue au cours des siècles. Pour cette raison, on dit que le français a une orthographe étymologisante.

Le caractère étymologique de l'orthographe du français est relatif. Un grand nombre de mots ont une orthographe phonétique : *amical* [amikal], *café* [kafé], *malaga* [malaga], *nodal* [nodal], *spirituel* [spirituel], *tact* [takt], etc. À l'autre extrémité se situe un mot comme *oiseau*, prononcé [wazo], où aucune lettre ne correspond à un phonème. Les éléments étymologiques apparaissent quand il s'agit de mots contenant certaines diphtongues ou triphthongues (*oi*, *ai*, *eau*, *au*, etc. prononcés, en français moderne, [wa], [ɛ], [o]) dont la graphie reflète une prononciation antérieure, parfois médiévale (v. *orthographe du français*).

En français, l'homophonie est un phénomène important, car elle se manifeste entre un nombre important de lexèmes, comme conséquence d'une évolution historique spécifique, qui a réduit souvent le corps phonétique du mot-étymon.

Remarque

Il suffit d'examiner le nombre de syllabes des beaucoup de mots français du vocabulaire fondamental et de le comparer avec le nombre des syllabes de leur étymon ; on constate que, souvent, le mot français est plus bref (d'une ou même de deux syllabes) par rapport au mot latin d'origine : lat. *panarium* (4 syllab.) > fr. *pain* (1 syllab.), lat. *caveam* (3 syllab.) > fr. *cave* (1 syllab.), lat. *luminarium* (4 syllab.) > fr. *lumière* (2 syllab.), lat. *operam* (3 syllab.) > fr. *œuvre* (1 syllab.), lat. *pedem* (2 syllab.) > fr. *pied* (1 syllab.), etc. (cf. Quentel 2015, 86-116).

Comme conséquence, un nombre important de signifiants, souvent monosyllabiques, sont arrivés à correspondre à plusieurs significations. L'existence de l'orthographe étymologique permet souvent de distinguer ces mots dans le code écrit (**mots homophones**) :

- la syllabe [sɛ̃] correspond au mots **saint** (adj., du lat. *sanctus*) « dédié à des usages sacrés », **sain** (adj., du lat. *sanus*) « qui est en bonne santé », **sein** (nom, du lat. *sinus*) « poitrine », **ceint** (participe passé du verbe *ceindre*, du lat. *cingere*) « entouré, serré (de) », **cinq** (numéral, du lat. pop. *cinque*) « le nombre entier 5 » ;

- la syllabe [vɛr] constitue le signifiant de plusieurs mots : **vert** (adj.) « qui est de la couleur de l'herbe », **vers**₁ (prép., du lat. *versus*, de *vetere* « tourner ») « dans la direction de », **vers**₂ (nom, du lat. *versus*) « fragment de poésie », **ver** (nom, du lat. *vermis*) « petit animal mou, sans vertèbres », **verre**₁ (nom, du lat. *vitrum*) « substance vitreuse », **verre**₂ (nom, toujours du lat. *vitrium*) « récipient à boire ».¹

Dans ces deux listes, la graphie étymologique différencie tous les mots de la série [sɛ̃], mais il y a deux types de mots homonymes dans la série de mots prononcés [vɛr] : à côté des paroles à orthographe étymologique spécifique (*vert*, *ver*) il y a aussi des mots qui sont écrits de la même manière : **vers**₁ (préposition) provient de la préposition latine *versus*, tandis que **vers**₂ (nom) provient du substantif latin *versus* « ligne, vers (d'une poésie) ». Les homographes sont parfois appelés **homonymes parfaits**.

(1)

<i>homonymes</i>	homophones : identité phonique	homographes (homonymes parfaits) : identité orthographique
partielle : différence sémantique + classe grammaticale diverse	<i>sein</i> nom – <i>sain</i> adj. <i>vert</i> adj. – <i>verre</i> nom	<i>aide</i> nom fém – <i>aide</i> nom masc. <i>pair</i> adj. – <i>pair</i> nom
absolue : même classe grammaticale	<i>sain</i> – <i>saint</i> <i>chair</i> – <i>chaire</i> <i>bal</i> – <i>balle</i>	<i>air</i> ₁ nom masc. – <i>air</i> ₂ nom masc. – <i>air</i> ₃ nom masc.

Le tableau ci-dessus illustre la classification habituelle des homonymies (Ducháček, 1962, Tuțescu 1974) :

(i) **l'homonymie est partielle** si les lexèmes appartiennent à des classes grammaticales différentes ; ils peuvent être

(a) **homophones**, par exemple on prononce [sɛ̃] tant le nom **sein**, « poitrine » que le mot **sain**, (adj.) « qui est en bonne santé » ; on prononce [vɛr] le mot **vert** (adj.) « qui de couleur verte » et **verre** (nom masc.) « récipient à boire » ;

(b) **homographes**, si les deux mots sont prononcés et écrits de la même manière, par exemple **aide** [ɛd] (nom fém.) « action d'aider » et **aide** [ɛd] (nom masc. ou fém.) « personne qui aide » ;

(ii) **l'homonymie est absolue** si les lexèmes appartiennent à la même classe grammaticale ; les mots peuvent être :

(a) **homophones** : on prononce [sɛ̃] les mots **sain** (adj.) et **saint** (adj.) signifiant, comme nous avons vu, « qui est en bonne santé » et « qui est dédié à des usages sacrés » ; on prononce [ʃɛr] les mots **chair** (nom fém.) « tissu musculaire » et **chaire** (nom fém.) « siège du professeur » ;

(b) **homographes** : le signifiant [ɛr] correspond aux mots **air**₁ (nom masc.) « gaz (formant l'atmosphère) », **air**₂ (nom masc.) « allure, apparence d'une personne » et **air**₃ (nom masc.) « morceau de musique pour la voix ».

Les significations des homonymes, donc les sémèmes qui les décrivent, ne se trouvent pas en intersection, dans le sens que, en principe, les deux sémèmes n'ont pas de sèmes en commun. Par ex. le mot *grève* signifie « plage de sable et cailloux » et « cessation de travail ». Certains lexicologues considèrent qu'il y a deux signes linguistiques, *grève*₁ et *grève*₂ et, donc, deux entrées (deux articles) divers dans le dictionnaire.

(2)

a. Les vagues submergeaient la **grève**.

b. Le syndicat envisageait une future **grève**.

Dans (2) le contexte nous aide à désambiguïser le mot : le nom *vague* qui signifie « massa d'eau » ainsi que le verbe *submerger* « couvrir d'eau une certaine surface » nous indiquent que dans (2a) le mot a le sens *grève*₁ « plage ... », tandis que le mot *syndicat* « association professionnelle » ainsi que le verbe *envisager*, qui implique un sujet «+ humain» nous indique que dans (2b) le mot *grève* a le second sens, « cessation volontaire du travail ».

¹ Dans ce dernier cas l'homonymie est due à un passage sémantique très fréquent, de la matière à un objet fait de cette matière : *fer* (« métal » mais aussi « arme blanche »), *bois* (« matière ligneuse » mais au pluriel *les bois* désignent une catégorie d'instruments à vent, qui étaient autrefois fabriquées en bois : *flûte*, *hautbois*, *clarinette*, etc.), *or* (« métal jaune inoxydable », mais dans *payer en or* le mot désigne des monnaies faites de ce métal, etc. Donc, il existe aussi des cas dans lesquels il existe un certain lien sémantique entre des hyponymes, raison pour laquelle certains lexicologues considèrent que ces ne sont pas des hyponymes, mais des mots polysémiques.

Le mot *cuisinière* est aussi ambigu, à cause de l'homonymie : *cuisinière*₁ “+ humain” = « personne qui fait la cuisine » et *cuisinière*₂ “+ objet” = « fourneau de cuisine ».

- (3) a. Anne a préparé de bons petits plats, elle est une **cuisinière** remarquable.
b. Sa cuisine est équipée d'une **cuisinière** électrique.

Dans (3a) le mot *cuisinière* est coréférentiel avec le pronom personnel *elle* et le nom propre *Anne* ; le complément d'objet direct *de bons petits plats* renforce cette interprétation, le mot désigne une personne. Dans (3b), c'est l'adjectif *électrique* qui facilite l'interprétation de la phrase qui parle de « fourneau » ; le verbe *équiper* renforce la désambiguïsation, car on l'emploie d'habitude pour des appareils. Comme montré par les exemples ci-dessus, ce sont des règles syntaxiques et les restrictions sélectives de la combinatoire sémique qui lèvent l'ambiguïté, apportant ainsi une solution à l'homonymie.

Il y a des situations dans lesquelles les homonymes conservent leur ambiguïté, ce qui peut entraver la communication :

- (4) a. Marthe a besoin d'une **aide** immédiate.
b. Marc remplit devant la **cuisinière** un grand verre de vin blanc.
c. Il fallait bien que la **cuisinière** arrive au bout du mois.

Lehmann/ Martin-Berthet (2012) parlent de ‘collisions homonymiques’, dans des cas comme ceux de (4). Si on considère les phrases ci-dessus, le récepteur ne peut pas comprendre s'il s'agit de *aide*₁ ou *aide*₂, de *cuisinière*₁ ou *cuisinière*₂.

En français, comme en anglais, sont présents beaucoup d'homophones et peu d'homographes. Cette tendance à distinguer la graphie des homonymes s'est manifestée surtout à l'époque classique (Dubois *et alii* 2002, 234) et cette situation s'explique justement par la tendance à éviter, au moins dans le code écrit, les ambiguïtés et les ‘collisions’.

L'existence dans la langue écrite normée d'un grand nombre de mots homophones constitue, en même temps, un avantage et un inconvénient. Du côté des avantages, on note la (plus grande) clarté des phrases de la langue écrite, résultat qu'on considère un argument en faveur du maintien des éléments étymologiques de l'écriture. Du côté des désavantages, il faut souligner la grande complexité de l'orthographe, pour l'anglais au niveau lexical, pour le français - aux niveaux lexical et grammatical. Pour les apprenants du français, l'orthographe présente des difficultés considérables, longuement analysées par les pédagogues (Cogis, 2005). Étant donné toutes ces raisons, on qualifie d'élitiste le français écrit et on assiste, en France et au Québec surtout, à des discussions pluri-décennales sur la nécessité de simplifier l'orthographe.

Ces longs débats ont conduit à des réformes qui vont dans ce sens, mais qui, comme celle de 1990, ont modifié des aspects marginaux - élimination de certains accents, de quelques consonnes doubles, de plusieurs traits d'union.

1.1. Classes d'homonymes

À la différence des langues à orthographe phonétique, nous avons vu qu'en français, il existe deux catégories d'homonymes : les **homophones** et les **homographes**. D'autres classifications (Ducháček, 1967, 71) tiennent compte du domaine de manifestation du phénomène, et on parle d'**homonymes lexicaux**, d'**homonymes grammaticaux** et d'une classe intermédiaire - les **homonymes lexico-grammaticaux**.

1.1.1. Homonymes lexicaux

Si plusieurs mots sont prononcés de la même façon mais sont écrits autrement, ils sont appelés **homophones lexicaux**. Voici quelques signifiants qui se retrouvent dans plusieurs mots :

- (5) - [kɔ̃] : **compte** (nom masc, du lat. *computus*) « action d'évaluer une quantité ; cette quantité » ; **conte** (nom masc. de l'anc. fr. *conter*) « récit » et **comte** (nom masc., du latin *comes*) « (titre de noblesse) seigneur d'un comté »
- [ɛʀ] **air** (nom masc. du lat. *air*) « fluide gazeux (formant l'atmosphère » ; **aire** (nom fém., du latin *area*) « une surface plane » ; **ère** (nom fém., du latin *æra*) « espace de temps, époque » ; **erre** (nom fém. de l'anc. fr. *errer*) « allure, manière de marcher » ;

- [so] : **saut** (nom masc., du lat. *saltus*) « action de sauter », **sceau** (nom masc., du lat. *sigillum*) « cachet officiel (posé sur des actes) », **sot** (adj., du lat. médiéval *sottus*) « qui a peu d'intelligence » ; **seau** (nom masc., du lat. *sitella*) « récipient cylindrique à une anse »

Les **homographes lexicaux** ont non seulement la même prononciation, mais aussi la même graphie. On a vu qu'on les appelle aussi '**homonymes parfaits**', l'unique différence possible étant, pour les noms, celle de genre :

- (6) [tur] : **tour**₁ (nom fém., du latin *turris*) « bâtiment ou partie d'un bâtiment (à rôle défensif) » ; **tour**₂ (nom masc., du latin *tomus*) « machine pour façonner (bois, métaux, etc.) » ; **tour**₃ (nom masc., du latin *tomus*) « mouvement circulaire » ;
 [pɔʁ] : **port**₁ (nom masc., du lat., *portus*) « abri pour les navires » ; **port**₂ (nom masc.) « action de porter » ;
 [paʒ] : **page**₁ (nom fém. du latin *pagina*) « chacun des deux côtés d'une feuille de papier » ; **page**₂ (nom masc., du grec *paidon*) « jeune noble attaché au service d'un roi ou d'un seigneur » ;

1.1.2. Homonymes grammaticaux

Si l'homonymie se manifeste entre des mots considérés des 'mots-outils', on parle d'**homonymes grammaticaux**, qui sont limitées en nombre mais à haute fréquence. Ces mots-grammaticaux jouent un rôle important dans la constitution des syntagmes et/ ou de phrases faisant partie des catégories morphologiques suivantes : des déterminants nominaux (articles, adjectifs démonstratifs, possessifs, indéfinis), des prépositions, des conjonctions, des adverbes, des verbes auxiliaires, des pronoms. Souvent les homonymes grammaticaux appartiennent à des classes morphologiques différentes. Comme toutes les unités linguistiques à haute fréquence, presque tous ces homonymes ont brefs, d'habitude à une seule syllabe. Vue leur relative pauvreté sémantique associée à leur haute fréquence, les règles orthographiques les différencient, souvent, par un accent, faisant appel à la série morphologique ou en recourant à l'étymon, les transformant ainsi en des homophones :

- (7) Principaux homonymes grammaticaux :

à (préposition), a , as (formes du verbe <i>avoir</i>) <i>Anne va à l'école. Elle a son cartable sur le dos. Tu as / as acheté une sacoche pour d'ordinateur portable.</i>
là (adverbe de lieu), la (article défini) la (pronom personnel accusatif) <i>Il a mis le livre là. La fillette s'appelle Marie. Je la vois dans le jardin.</i>
et (conj. coord.), est , es (formes du verbe <i>être</i>) <i>Jean et Marie ; Jean est professeur, tu es architecte.</i>
c'est (présentatif ; forme contractée de <i>cela est</i>) - s'est (forme pronominale d'un verbe conjugué avec <i>être</i>) <i>Je pense que c'est une bonne idée ! Il s'est assis sur une chaise.</i>
mais (conj.) mes (adj. possessif) <i>Ce n'est pas un accident, mais un crime. Ce sont mes idées à moi.</i>
on (pronom personnel indéfini) - ont (forme du verbe <i>avoir</i>) <i>On apportera le dessert. Les enfants ont / ont eu soif.</i>
ou (conj.) - où (adv. de lieu) <i>Il ira au concert lundi ou mardi. Le village où il est né.</i>
ses (adj. possessif) - ces (adj. dém.) ; <i>Ses sandales sont rouges. Ces sandales sont rouges.</i>
son (adj. possessif) - sont (forme du verbe <i>être</i>) <i>Son verre est plein - Les verres sont pleines.</i>
sur (préposition) sûr (forme de l'adjectif « être certain ») <i>Je suis sûr avoir mis le livre sur le bureau.</i>

Les exemples ci-dessus montrent que l'orthographe du français utilise toute une panoplie de moyens pour différencier les homonymes grammaticaux :

- (i) l'orthographe étymologique (pour les formes des verbes auxiliaires, en particulier pour distinguer les formes du verbe *être* (**est** (de *il est*) ou **es** (de *tu es*)) de la conjonction **et** (*Marie et Louise*) ;
- (ii) l'emploi d'un accent (**là** (adv.) - **la** (article), **sûr** (adj.) - **sur** (prép.), **où** (adv.) - **ou** (conj.) ;
- (iii) les différences orthographiques correspondent à l'orthographe la série morphologique : **se**, **son** (réfléchi et possessif) vs **ce**, **ces** (démonstratifs).

Si les homonymes apparaissent dans des contextes très différents, on n'a pas signalé la différence, les homonymes grammaticaux étant parfaits : **la, les** (article défini, *la maison, les maisons*) - **la, les** (pronom personnel en accusatif, *Marie la voit, Paul les admire*).

1.2.3. Homonymes morphologiques

Certains homonymes résultent des hasards du système morphologique de la langue (homonymes morphologiques), catégorie proche des homonymes grammaticaux. Les **homonymes morphologiques** se caractérisent par l'identité acoustique des diverses formes du paradigme morphologique (du même mot ou des mots différents), accompagnée souvent d'une identité graphique. Il existe trois classes d'homonymes morphologiques :

a) différentes formes du paradigme d'un seul et même mot. Diverses formes d'un même verbe peuvent être homonymes, par exemple : au présent ; [marʃ] (*je/ il*) **marche** (homophones et homographes) - (*tu*) **marches**, (*ils*) **marchent** (homophones) ; à l'imparfait : [marʃɛ] (*je/ tu*) **marchais** (homophones et homographes), (*il*) **marchait**, (*ils*) **marchaient** (homophones) ; (*je/ tu*) **lisais** (homophones et homographes) (*il*) **lisait**, (*ils*) **lisaient** (homophones) ;

b) des homonymies dus au hasard, se manifestant entre des mots divers qui appartiennent à la même catégorie morphologique, surtout des verbes irréguliers : *croire* et *croître* sont homonymes au passé simple ([kry] de *croire* : (*je, tu*) **crus** (*il*) **crut** ou de *croître* : (*je, tu*) **crûs**, (*il*) **crût** ; au participe passé ([kry] : **cru** (de *croire*), **crû** (de *croître*)).

c) une ou plusieurs des formes d'un mot coïncide(nt) avec une ou plusieurs des formes d'un autre mot : **tendre** (verbe à l'infinitif) « soumettre à une tension » - **tendre** (adj.) « sans résistance, mou » ; **boucher** (verbe à l'infinitif) « fermer une ouverture » - (*le*) **boucher** (substantif, « marchand de viande ») ; **bouchons** (le verbe *boucher* au présent indicatif ou à l'impératif) - (*les*) **bouchons** (substantif au pluriel) « petites pièces cylindriques pour boucher les bouteilles ». On peut attribuer toujours au hasard les cas des mots étrangers empruntés, qui sont homonymes avec des mots qui existaient déjà dans la langue : **bar** (nom du grec, attesté en 1914) « unité de mesure de pression », **bar** (nom, mot anglais, attesté en 1857) « débit à boissons » - **bar** (mot du néerlandais attesté à la fin du 12^e s., le nom d'un poisson) - série de mots homonymes parfaits mais qui ont aussi un homophone **barre** (mot d'origine latine) « objet rigide allongé » ; le nom masculin **blues** (de l'anglais américain, attesté en 1919), « style de musique de jazz » est homophone avec le nom **blouse** « chemisier de femme » (attesté en 1660), tous les deux étant prononcés [bluz].

1.1.3. Homonymes lexico-grammaticaux

À part ces deux grandes classes d'homonymes (lexicaux et grammaticaux), Ducháček (1962, 52) a identifié une catégorie située entre les deux, les homonymes **lexico-grammaticaux** qui résultent d'une conversion ou transposition catégorielle: **pouvoir** (verbe) ex. *il espère pouvoir partir* - (*le*) **pouvoir** (substantif), ex. *le pouvoir de parler* ; **sourire** (verbe) ex. *il aime sourire* - (*le*) **sourire** (substantif) ex. *elle garde le sourire* ; **bleu** (adj.) ex. *il est bleu de froid* - (*le*) **bleu** (subst.) ex. *il a un bleu sur le bras* ; **orange** (substantif) ex. *il mange une orange* - **orange** (adj.) ex. *un ruban orange*.

1.2. Sources de l'homonymie

La cause principale de l'apparition des homonymes est de nature historique, étant d'habitude le résultat de l'évolution phonétique convergente de deux ou plusieurs formes étymologiques diverses :

- (8) **louer**₁ [lwe] « déclarer digne d'admiration » (du latin *laudare*) - **louer**₂ [lwe] « donner à loyer, en location » (du latin *locare*) ;
foi [fwa] « croyance aux dogmes d'une religion » (du latin *fides*) - **foie** [fwa] « organe qui secrète la bile » (du latin *ficatum*) ;
pain [pɛ] « aliment fait de farine pétrie et cuite » (du latin *panis*) - **pin** [pɛ] « arbre conifère » (du latin *pinus*).
somme [sɔm] « résultat d'une addition » (du latin *summa*) - (*la bête de*) **somme** « bête de charge, qui porte des fardeaux » (du latin *sagma*).

Les homonymes peuvent provenir aussi du processus de dérivation : **griller** « faire cuire sur le gril » (dérivé du nom *grille* « ustensile de cuisine »), et **griller** « fermer d'une grille » (dérivé de *grille* « assemblage de barreaux ») ; **boursier, -ière** « personne qui bénéficie d'une bourse d'études » (dérivé de

bourse (d'études)) - **boursier -ière** « personne qui exerce sa profession à la Bourse » (dérivé du substantif *Bourse* nom de l'hôtel de la famille *Van der Burse* à Bruges, qui a servi de première bourse).

Certains emprunts à des langues différentes ont produit parfois des homonymes : (*la*) **botte** « faisceau de végétaux, surtout de paille » (du néerlandais *bote*) - (*la*) **botte** « chaussure qui enferme le pied et la jambe » (de l'anc. fr. *bote*) - (*la*) **botte** « attaque, coup d'escrime » (de l'italien *botta*) - (*la*) **botte** « tonneau » (le l'italien *botte*).

Toute une série de mots ont connu des développements sémantiques, parmi lesquels : le passage d'un nom d'une entité à un adjectif de couleur (*il a cueilli une rose* (fleur) → *un ruban rose* (adjectif, couleur), du nom de l'animal à sa viande (*un poulet fermier* (poulet élevé dans une ferme) → *manger du poulet* (viande de poulet) ou à sa fourrure (*loutre de mer* (nom d'un petit animal carnivore) → *manteau de loutre* (manteau fait de la fourrure de cet animal)). Dans ces cas, beaucoup de lexicologues préfèrent parler de mots polysémiques, au lieu de paroles homonymes (Lehmann/ Martin-Berthet 2012, 95-99).

1.3. Mécanismes de protection

Le français a produit deux grandes catégories de mécanismes pour se 'défendre' contre les conflits entre homonymies, qui peuvent créer des difficultés à la communication. Le premier mécanisme est représenté par l'effort conscient des lexicographes et des grammairiens, avec la création d'un grand nombre de homophones. Ces distinctions, appliquées surtout aux homonymes grammaticaux, sont faites avec des procédés graphiques divers : accents, cédilles, et l'adéquation au paradigme (par exemple, dans le cas des possessifs et des démonstratifs, pour des distinctions de type *ses - ces*). La tradition normative a introduit ou maintenu dans l'orthographe toute une série d'éléments étymologiques, non seulement pour éliminer l'ambiguïté, mais aussi pour des raisons culturels, liées au prestige multiséculaire du latin dans la culture française. Comme nous avons montré, cet ensemble de procédés rend l'orthographe du français particulièrement complexe, ce qui a conduit à la qualification 'd'élitiste' du code écrit du français.

Les mécanismes de la deuxième catégorie sont spontanés, développés non pas par les grammairiens, mais par la communauté linguistique. Certains homonymes fâcheux sont sortis d'usage. Par exemple, le nom *vis* (qui, en ancien français, désignait le visage), a été éliminé, se retrouvant seulement dans l'expression *vis-à-vis* « face à face », parce que ce lexème présentait des homonymies gênantes avec des mots très fréquents, comme le nom *viè*, certaines formes des verbes *voir* (au passé simple *je vis, tu vis, ...*) et *vivre* (présent : *je vis, tu vis, ...*, impératif *vis !*). De façon analogue, le nom *somme* avec la signification « sommeil » a été éliminé du français courant ; cette signification s'est conservée seulement dans l'expression *faire une (petite) somme*. D'autres mots ont 'perdu' une des significations : l'adjectif *fier* ne s'emploie plus avec son ancienne signification « féroce, cruel », mais seulement comme synonyme de *orgueilleux*.

Pour d'autres homonymes l'usage a consacré des positions syntaxiques distinctes, surtout pour les adjectifs. Telle est la situation de l'adjectif *cher* qui, en position d'attribut, et accompagné par le complément prépositionnel *à quelqu'un* signifie « qui est aimé : *Cet ami/ ce tableau m'est cher/ est cher à ma mère*. Sans complément, le sens de l'adjectif change « de prix élevé » : *Ce livre/ ce tableau est cher, Ce médecin/ cet hôtel est trop cher*. De même, en position d'épithète, l'adjectif tend à précéder le noms (*un cher ami, mes chères frères*) (Dubois 1965, 14). Cette manière de faire cesser l'ambiguïté des homonymes se retrouve pour d'autres adjectifs épithètes qui ont une position spécifique par rapport au nom-centre : **pauvre** + N (*cette pauvre femme*) « qui fait pitié » - N + **pauvre** (*une famille pauvre*) « qui manque du nécessaire » ; **grand** + N « de grande taille » - N + **grand** « considérable, important » (*Napoléon a été un grand homme sans être un homme grand*) ; **brave** + N « honnête et bon » (*un brave homme/ type*) - N + **brave** « courageux au combat » *un soldat brave*.

2. Les Paronymes

Les paronymes sont souvent considérés comme des 'homonymes approximatifs', puisqu'il s'agit de mots différents mais qui ne diffèrent que très peu les uns des autres du point de vue phonétique : **brun** ([brœ̃], «de couleur sombre, entre roux et noir») – **brin** [brɛ̃] « une quantité infime », **attendre** ([atɑ̃dr] « demeurer dans un lieu (où une personne doit venir) » – **entendre** ([ɑ̃tɑ̃dr] « percevoir (des sons) », **avènement** ([avɛnmɑ̃] «accession au trône») - **événement** ([evenmɑ̃] « tout ce qui arrive (d'une certaine importance) »).

Les paronymes peuvent être le résultat d'un double processus de dérivation partant d'un même radical :

- préfixes différents : **prévenir** - **provenir** (du radical *venir*), **apporter** - **emporter** (de *porter*), **amener** - **emmener** (de *mener*) **effiler** - **affiler** (de *fil*), **émigrant** - **immigrant** (de *migrant*), **éruption** - **irruption** (de *rompre*), etc. ;

- suffixes différents : **populaire** - **populeux** (de *peuple*), **ennuyant** - **ennuyeux** (de *ennuyer*), **aplanir** - **aplatir** (de *plan*), **littéraire** - **littéral** (de *lettre*), **astronome** - **astrologue** (de *astre*), etc. ;

D'autres paronymes sont dus au hasard : **allusion** « référence à une chose qui n'est pas explicitement exprimée » - **illusion** « fausse apparence » ; **percepteur** « fonctionnaire qui encaisse les impôts » - **précepteur** « éducateur, pédagogue » ; **complément** « mot subordonné » - **compliment** « paroles par lesquels on félicite qq. » ; **flagrance** « ce qui est évident, indéniable » - **fragrance** « odeur agréable », etc.

Les paronymes et les homonymes sont source d'erreur non seulement à l'écrit, mais aussi à l'oral, car les locuteurs peuvent confondre facilement ces mots, ne pas les entendre clairement, etc. La paronymie est à la base d'un grand nombre de jeux de mots, qui parfois impliquent plusieurs mots :

- (9) a. - En quoi un coiffeur et un peintre ressemblent-ils ? - Ils peignent tous les deux (peigner - peindre).
 b. - Quelle drôle de poire ! Comment l'appelle-t-on ? - On la pèle avec un couteau.
 c. Dieu fit les planètes, faisons les plats nets. (Rabelais).
 d. Je suis Clemenceau, mais je ne suis ni clément, ni sot.

Les calembours se basent sur un éventail de moyens. Ils peuvent résulter d'une homonymie (les verbes *peigner* « arranger des cheveux » et *peindre* « représenter au moyen de la peinture » ont des formes homonymes au présent). Parfois des groupes de mots différents ont une prononciation identique, comme *l'appelle* et *la pèle* dans (b), La prononciation identique peut concerner un mot et un syntagme comme le non *planète* et *plats nets* qui dans *vider/ faire les plats nets* signifie « mangeant toute la nourriture contenue dans les plats ». Le calembour de (d) est attribué à l'homme d'État français Georges Clemenceau (1841-1929) qui s'amusait à plaisanter ainsi sur son propre nom.

3. Conclusions

Les homonymes et les paronymes résultent, le plus souvent, du hasard des transformations historiques d'une langue. Si cette évolution a conduit, entre autres, à la réduction du 'corps' du signifiant, comme en français, les 'coïncidences' (totales ou partielles) deviennent relativement courantes. Si l'homonymie concerne des mots très fréquents, avec des occurrences en contextes syntaxiques identiques ou similaires, le phénomène peut causer des difficultés dans la compréhension du message ('collisions' ou 'conflits' homonymiques). Pour cette raison, le français a créé un ensemble de moyens pour se 'défendre' des homonymies fâcheuses (l'introduction des homographes, souvent étymologisants, élimination de l'usage des homonymes gênants, des constructions syntaxiques spécifiques).

Le deuxième problème lié à l'homonymie est de nature théorique : les lexicologues ont parfois des difficultés à distinguer les mots homonymes des mots polysémiques. En général, on considère que deux ou plusieurs mots à signifiant identique mais à étymologie différente sont homonymes. Pourtant, ce critère ne peut pas s'appliquer toujours, dans certains cas l'évolution sémantique du mot a conduit à des significations qui ont divergé. La distinction entre ces deux classes de lexèmes combine, d'habitude, ces deux critères.

Bibliographie

- Catach, Nina (2001), *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Honoré Champion.
 Cogis, Danièle (2005), *Pour enseigner et apprendre l'orthographe*, Paris, Delagrave.
 Dubois, Jean (1965), *Grammaire structurale du français : le nom et le pronom*, Paris, Larousse.
 Dubois, Jean ed alii (1994/ 2002), *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
 Ducháček, Otto (1962), 'L'homonymie et la polysémie', in *Vox Romanica* 21, 49-56 ; <<https://doi.org/10.5169/seals-19154>>
 Ducháček, Otto (1967), *Précis de sémantique française*, Brno, Universita J. E. Purkyně
 Ducháček, Otto (1975), 'Quelques observations sur les structures sémantiques' in *Folia linguistica* VII, 3-4, 245-252.
 Ducrot, Oswald/ Tzvetan Todorov (1972), *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Éditions du Seuil.
 Lehmann Alise/ Françoise Martin-Berthet (1998, 2012), *Introduction à la Lexicologie. Sémantique et Morphologie*, Paris, Dunod.
 Quentel, Gilles (2015), *Précis de phonétique historique du français*, Gdańsk, Presses Universitaires de Gdańsk ; une variante pre-print disponible à <https://www.academia.edu/30007497/Pr%C3%A9cis_de_phon%C3%A9tique_historique_du_fran%C3%A7ais_pre_print_email_work_card=thumbnail>
 Riegel, Martin/ Jean-Christophe Pellat/ René Rioul (1994, 2009), *Grammaire Méthodique du Français*, Paris, Presses Universitaires de France ; quatrième édition revue et augmentée 2009.

Tourantier, Christian (2010) *La sémantique*, (Le chapitre 'La sémantique structurale' est disponible à <<https://www.cairn.info/la-semantique--9782200250089-page-33.htm>>).

Tuțescu, Mariana (²1978), *Précis de sémantique française*, București, Editura didactică și pedagogică.